MAÎTRE D'OUVRAGE
Commune de BILLERE
39, Route de Bayonne
64140 BILLERE
Tél. : ~~05 59 92 44 44~~ 05.59.40.03.30
Courriel : ~~contact@ville-billere.fr~~ marchespublics@ville-billere.fr
Jours et heures d'ouverture : Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Profil acheteur (demande de renseignements et envoi des offres) :
https://demat-ampa.fr/

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Objet de la consultation :

Rénovation du système de chauffage et de l'éclairage de la piscine Émeline Pierre

Date et heure limites de réception des offres :
le vendredi 04 décembre 2026 à 12H00

1. Procédure

La présente procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, est ouverte.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur figurant en page de garde.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Allotissement

Le présent marché public est divisé en 8 lots :

LOT N°1. : GROS ŒUVRE - ENDUITS - CHARPENTE BOIS CPV 45223220-4
LOT N°2. : PLATRERIE CPV 45324000-4
LOT N°3. : ETANCHEITE CPV 45261420-4
LOT N°4. : MENUISERIE EXTÉRIEURE - SERRURERIE CPV 45421100-5
LOT N°5. : PEINTURE CPV 45442100-8
LOT N°6. : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES CPV 45331000-6
LOT N°7. : ÉLECTRICITÉ CPV 45315000-8
LOT N°8. : FORAGE CPV 45255500

3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Quel que soit le nombre de lots auxquels ils soumissionnent, les candidats remettront un seul dossier de candidature. En revanche, un dossier complet d'offre devra être remis pour chaque lot.

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre

1. Pièces relatives aux conditions de participation

a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.
b. Formulaire DC2 complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier :

-capacité économique et financière les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché),

- capacités techniques et professionnelles : références pour travaux similaires sur les 5 dernières années, et certificats de qualification professionnelle adaptés :

- LOT 8 : FORAGE : Qualification RGE Qualiforage.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

L'acheteur public n'impose aucune forme de groupement d'entreprises.

En cas de groupement conjoint,
- le mandataire est solidaire,
- une répartition en nature et en pourcentage ou en montant des prestations exécutées par les membres est demandée.

2. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

a) Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
b) Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
c) Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
d) Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.
e) Attestation d'assurance de responsabilité décennale.

Le cas échéant :

f) Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
g) Pour les professions libérales, certificat de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) pour les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès
h) En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
i) Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
j) Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
k) Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

B. Pièces de l'offre à remettre

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, **suivant le cadre de réponse fourni** ;
- un mémoire technique, **suivant le cadre de réponse fourni** (thématiques et nombre de pages), à compléter en développant directement la réponse aux questions posées, le cas échéant en indiquant pour chaque point les pages correspondantes à consulter dans un document distinct.
- un mémoire environnemental, **suivant le cadre de réponse fourni** (thématiques et nombre de pages imposés), à compléter en développant directement la réponse aux questions posées, le cas échéant en indiquant pour chaque point les pages correspondantes à consulter dans un document distinct.
- l'attestation de visite des lieux signée par un représentant de la maîtrise d'ouvrage remise à l'occasion de la visite du site pour les lots n°1 et 6.

II. Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter des variantes, c'est-à-dire des solutions modifiant les spécifications techniques de l'offre de base définies dans le présent dossier de consultation et non prévues par l'acheteur.

Toutefois, ils ont l'obligation de remettre en accompagnement une offre correspondant aux prescriptions du présent dossier de consultation. **La variante devra être présentée sous la forme d'une offre complète, distincte de l'offre de base, accompagnée notamment d'un détail de prix similaire à celui sollicité pour l'offre de base (DPGF) et de tout document technique utile à l'appréciation de la variante**. Le soumissionnaire devra identifier chaque document sur les pages de gardes en indiquant « variante » ou « offre de base ».

Dans tous les cas, les variantes proposées devront au minimum se conformer aux prescriptions de la solution de base telle que prévue dans le dossier de consultation.

Elles ne pourront qu'apporter une amélioration à cette solution de base.

4. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

I. Transmission électronique

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant sur cette même page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être

remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...)

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-Rom ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :
- « Copie de sauvegarde » ;
- l'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers remis par le candidat.

En présence de variantes, y compris sollicitées par l'acheteur, celui-ci se réserve le droit d'écarter toutes les solutions de base ou toutes les variantes avant d'effectuer une analyse complète et finalisée.

Si des variantes sont admises, remises et retenues pour analyse, l'analyse des offres se fait directement entre toutes les propositions remises (offres de bases et variantes) sur les critères énoncés ci-dessous.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :
- le prix des prestations 40 %, au vu du détail des prix ;
- la valeur technique des prestations 40%, au vu de :
 - Note de compréhension du projet et des enjeux du marché ;
 - Note de l'organisation de l'entreprise pour la réalisation des travaux
 - Note sur les enjeux techniques du projet : documentation technique relative au(x) produit(s) proposé(s) ;
- la valeur environnementale des prestations 20 %, au vu :
 - du profil environnemental des produits et matériaux du projet ;
 - de la performance environnementale des moyens matériels affectés ;

- de l'impact environnementale lié à la méthodologie d'exécution envisagée.

Appréciation du critère "prix" :
La note pour le prix est calculée ainsi : N = 8 X (Pm/P) avec Pm = prix de l'offre moins-disante et P = prix de l'offre étudiée.

Appréciation du critère "valeur technique de l'offre" :
Chaque lot comporte un ou plusieurs postes qui servent à l'appréciation de ce critère. Ces postes sont repérés dans le devis et il est précisé pour chacun l'objectif recherché.
Chaque candidat a donc la possibilité de proposer mieux sur ces postes en respect de l'objectif à atteindre.

Dans le cas où les améliorations ont pour origine la qualité des fournitures, le candidat fournira obligatoirement, la ou les documentation(s) technique(s) du ou des produit(s) proposé(s) ; à défaut, son offre sera considérée comme n'ayant pas fait l'objet d'amélioration.

La valeur technique sera appréciée en considérant la pertinence des propositions effectuées, sur la base de la méthodologie et/ou des produits proposés, par l'application d'une note qui variera entre 0 et 8.

Appréciation du critère "valeur environnementale de l'offre" :
La valeur environnementale sera appréciée sur la base d'un mémoire environnemental détaillé en **suivant obligatoirement le cadre fourni** remis par le candidat (9 pages maximum, hors fiches techniques équipements et matériaux à joindre en annexe). La note globale sera sur 4 points.

Le mémoire environnemental (voir cadre fourni) comprendra les dispositions techniques et organisationnelles que le candidat propose d'adopter pour les performances en matière de protection de l'environnement dans l'exécution des travaux.
L'attention des candidats est attirée sur le soin qu'il convient d'apporter au mémoire justificatif, qui devra apporter des réponses circonstanciées par rapport au projet et aux enjeux et spécificités du site. Le mémoire ne devra pas avoir un caractère généraliste.

La note globale sera calculée en additionnant les notes prix, valeur technique et valeur environnementale.

L'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires. Les modalités pratiques de cette négociation seront précisées lors de son éventuelle mise en œuvre.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

6. Renseignements complémentaires et visites du site

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.

Les soumissionnaires du lot n° 01 GROS ŒUVRE – ENDUITS – CHARPENTE BOIS et n°6 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE doivent avoir connaissance des lieux avant de remettre leur offre. A défaut de justifier d'une connaissance acquise (travaux déjà réalisés dans le même bâtiment, par exemple), la visite préalable des lieux par l'entreprise est obligatoire et lui permettra de juger des moyens, méthodologies et techniques à mettre en œuvre pour réaliser l'intégralité des travaux dans les délais impartis.

Le certificat de visite ou la justification de la connaissance acquise par l'entreprise, attestera de manière globale la prise en compte des contraintes spécifiques liées au projet et à son environnement.

Les visites du site seront groupées et se dérouleront sur place les :

- Le 18 novembre 2026 à 9h00
- Le 23 novembre 2026 à 14h30